

CAVE, CELLIER ET MAISON VIGNERONNE AU MOYEN ÂGE

Jean-Marie PESEZ

Jean-Marie Peséz

EHESS, Paris

La maison vigneronne pour l'historien des textes, F. Pignonier par exemple quand elle analyse les inventaires dijonnais, c'est la maison habitée par un vigneron ; pour l'ethnographe, c'est la maison caractéristique des villages viticoles, celle du Mâconnais, par exemple, celle de la Côte d'Or. Et pour l'archéologue ? Normalement, la maison vigneronne devrait se signaler par des locaux spécialisés, à savoir le cellier, ou le chais, ou la cave, lieux où l'on conserve le vin, sinon la cuverie : mais celle-ci est peu caractéristique ; ses dimensions et son organisation changent selon qu'elle abrite ou non un pressoir.

Ce n'est pas que les autres locaux soient tellement mieux caractérisés. Charles Parain cite une enquête de la Direction des services agricoles du Vaucluse, où l'on peut lire « en ce qui concerne les locaux réservés au vin, seule la commune de Chateauneuf-du-Pape et quelques producteurs de Gigondas possèdent des « celliers » voûtés... Dans le reste du département, les viticulteurs possèdent des « celliers-chais » appelés par erreur caves¹ ».

1 - PARAIN (Charles), « La maison vigneronne en France », *Outils, ethnies et développement historique*, Paris 1979, p. 172.

2 - Sur les caves et les celliers, leurs caractéristiques et leurs différences : LACHIVER (Marcel), *Vins, vignes et vigneronns, histoire du vignoble français*, Paris 1988, p. 231-236 ainsi que PARAIN (Charles), « La maison vigneronne », *Arts et Traditions Populaires*,

octobre-décembre 1955, repris dans *Outils, ethnies et développement historique*, Paris 1979, p. 135-195.

3 - GUILHOT (J.O.), GOY (C.) et MUNIER (C.), *Fouille de sauvetage et sondages préliminaires, rue de Vignier à Besançon*, 15 juin-30 septembre 1987. Rapport mars 1988, notamment p. 16 et 23.

Cependant des macrorestes en périphérie du bâtiment résultaient du pressurage du raisin.

4 - Ministère de la Culture. Direction du Patrimoine. Sous-Direction de l'Archéologie. Centre national d'archéologie urbaine (Tours), *Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain* (depuis 1986).

5 - Cf. infra.

6 - Communiqué par Olivier et Nicole MEYER, cf. les rapports annuels de l'Unité archéologique de Saint-Denis, et WYSS (M.) (dir.), *Atlas historique de Saint-Denis, des origines au XVIII^e siècle*, Paris (D.A.F. 59) 1966 (voir notamment la figure 116, repère 13, au nord de l'église Saint-Barthélémy).

7 - Le logis du père abbé pouvait

Selon l'opinion commune, le cellier est au rez-de-chaussée et ce serait aussi le cas du chais ; la cave, elle, est, bien sûr, au moins à demi souterraine et pour cela réputée préférable. On ne s'arrêtera pas à la question de la voûte, cave et cellier pouvant être voûtés ou non². Ce qui rend la cave préférable, c'est qu'elle assure température constante et obscurité, conditions idéales pour la conservation du vin. Mais premièrement la conservation du vin, du moins, sur plus d'une année pouvait-elle être une préoccupation du vigneron médiéval alors qu'on ne laissait pas vieillir le vin ? Deuxièmement, comme on le verra, l'obscurité et sans doute, aussi, une température fraîche étaient assurées par le local de la maison vigneronne, de Dracy, en Bourgogne au XIV^e siècle, alors qu'il s'agit d'un cellier, selon les définitions courantes ; et il en va de même de la maison vigneronne de la même région au XVIII^e siècle où le cellier est situé classiquement sous l'habitation. Pour compliquer le problème de l'archéologue, ces locaux, celliers, caves sont loin d'être étroitement spécialisés, loin d'être affectés au seul stockage du vin.

Les caves sont très nombreuses sur les sites urbains mais leur destination est loin de s'imposer à l'interprétation archéologique. Ainsi à Besançon, la maison de la rue Vignier (au nom évocateur), construite en pierre et pans de bois, présentait deux pièces sur cave, celles-ci ayant un sol de cailloutis jonché de copeaux de cuir et de grains de millet, orge, blé, avoine. Rien au total qui évoque la viticulture. Il s'agit pourtant d'une maison vigneronne³.

Un sondage dans l'annuaire du Centre national d'archéologie urbaine rencontre mention de caves très nombreuses, dont la destination toutefois n'est pas précisée⁴. Les celliers sont beaucoup plus rares mais on peut pen-

ser qu'on ne leur attribue pas ce terme au hasard. Pour l'année 1994 sont mentionnés : un cellier monastique, celui de Notre-Dame du Vœu à Cherbourg, un cellier à destination commerciale, à Auxerre, place Saint-Eusèbe⁵ et à Tournus, deux maisons, étudiés par Benjamin Saint-Jean-Vitus, rue Greuze, une maison patricienne de trois étages datant du XIII^e siècle, avec cellier au rez-de-chaussée, et rue du Docteur Privey, une maison double datée d'environ 1390 par la dendrochronologie, possédant aussi un cellier au rez-de-chaussée.

Plus clair, le cas du cellier de Saint-Denis. Il s'agit d'une construction comportant deux rangées de treize réduits identiques, de part et d'autre d'une galerie centrale, chacun, voûté, mesurant 1,80 m de profondeur et 1,50 m de hauteur, le tout mesurant 23 m de long. Ce bâtiment constituait le sous-sol (entresol ou cave ?) d'un immeuble qui s'élevait entre les rues du Grand et du Petit Pichet, ce qui suggère assez nettement la fonction de cette structure, sans doute le cellier d'une taverne⁶.

Les celliers monastiques sont assez bien connus. Le grand cellier⁷ d'un monastère cistercien était construit selon les mêmes normes architecturales que les autres édifices, avec en particulier, une file de colonnes, dans l'axe principal, séparant le local en deux nefs. Il occupait, en principe, l'aile ouest du cloître dont il était séparé parfois par une cour ou une ruelle et il se trouvait ainsi non loin des réfectoires des moines et des convers, près des cuisines⁸. Au Thoronet, à Fontfroide, à Noirlac, à Pontigny, le cellier occupe bien l'aile ouest du cloître ; il est couvert d'une voûte en berceau dans les deux premiers établissements, de voûtes d'ogives dans les deux autres. Il mesure 30 m de long à Fontfroide et à Noirlac. A Obazine, on a affaire à une grande cave voûtée d'arêtes, se trouvant

sous la cuisine et le réfectoire (celui-ci détruit). L'Abbaye Nouvelle, près de Gourdon-en-Quercy, fille d'Obazine, présente une situation exceptionnelle : l'église abbatiale s'élève au-dessus d'une belle salle voûtée qui aurait été un cellier⁹.

À côté des celliers des bâtiments monastiques, on doit mentionner les granges (exploitations domaniales dépendant d'un monastère), spécialisées dans la viticulture et parfois appelées celliers (dans l'ordre de Cîteaux). La plus célèbre est le Clos Vougeot qui correspondait à un domaine de 50 hectares de la côte de Nuits, dépendant de Cîteaux. Les bâtiments actuels datent du XVI^e siècle, sauf la cuverie avec son pressoir et le cellier proprement dit qui sont du XII^e siècle. Clairvaux avait aussi son cellier à Colombé-le-Sec (sic) au lieu dit Le Cellier, un grand cellier voûté d'ogives. On doit aussi évoquer des celliers monastiques en ville : à Dijon, le cellier de Clairvaux, appelé le Petit Clairvaux (du XIII^e siècle accompagné au XV^e d'un logis abbatial) consistant en une grande salle rectangulaire de 50 x 9 m (aujourd'hui amputée d'un tiers), en deux nefs, de douze travées, voûtées d'ogives. Paradoxalement ce local est assez largement éclairé par de nombreuses (peut-être 16) fenêtres rectangulaires. A Paris, l'abbaye d'Ourscamps (au diocèse de Noyon) avait un cellier qui occupe les caves du 44 au 48 de la rue François Miron. Datant du XIII^e siècle, de plan légèrement trapézoïdal, le cellier présente trois nefs de quatre travées voûtées d'ogives et conserve un puits intérieur.

On ne sait si les celliers d'Auxerre datés des XII^e et XIII^e siècles étaient également propriétés d'établissements monastiques. On en connaît trois ; celui de la place Charles Surugue mesure près de 40 x 10 m, avec une hauteur de 5 m,

celui de la rue de la Draperie compte quatre travées voûtées d'arêtes, avec doubleaux ; le troisième, rue René Schaeffer a fait l'objet de recherches archéologiques récentes : mesurant 17,15 x 9,40 m, il comporte trois nefs et quatre baies¹⁰. Ces celliers d'Auxerre sont probablement à rapprocher de ceux de Rouen qui figurent sous des maisons privées.

À Rouen, Dominique Pitte a étudié des maisons de pierre des XII^e et XIII^e siècles, rarement conservées entièrement, mais dont on possède le niveau inférieur¹¹. Celui-ci est une salle basse aujourd'hui nettement enterrée mais qui l'était à peine, à l'origine. Les caractéristiques de douze de ces salles sont les mêmes : plan quadrangulaire, voûtes d'arêtes sur doubleau ou en berceau simple, fenêtres d'un seul côté, à double ébrasement et appuis en gradins, communication avec l'étage par un escalier à vis, mais aussi ouverture directe sur l'extérieur par une porte assez large, et escalier court (allongé par la suite) extérieur ou intérieur. D. Pitte appelle celliers ces salles basses en notant qu'on n'y voit ni foyer ni cheminée, ni dépôt culinaire. Une copie du XVII^e siècle d'un document de 1240 décrit une maison de ce type dans la paroisse Saint-Maclou : «... Ibi est cellarium votivum (comprendre voûté) de super est aula, quatuor camere... ». D'autres villes offriraient des exemples identiques de salles basses datant du Moyen Âge, Vézelay notamment.

Il est inutile, sans doute, de rappeler que le château compte aussi un cellier et/ou des caves. Au château d'Ardres, dans la célèbre description de la chronique de Lambert, le rez-de-chaussée, sans doute aveugle comme dans les donjons de pierre, était occupé par « les celliers et les greniers, les coffres, les tonneaux et les jarres, des monte-charges¹² ».

comporter un autre cellier.

8 - AUBERT (Marcel), *L'architecture cistercienne en France*, Paris 1947, 2 vol., DIMIER (Anselme) et PORCHER (Jean), *L'art cistercien*, La Pierre-qui-Vire, collection Zodiaque, 1962.

9 - On notera que l'abbaye de Villers-en-Brabant avait, elle, une brasserie mais construite selon les mêmes normes : trois nefs de six travées, voûtées d'arêtes.

10 - HENRION (Fabrice), « Les fouilles archéologiques de la place Saint-Eusèbe à Auxerre », *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, p. 15-28.

11 - PITTE (Dominique), « Architecture civile en pierre à Rouen, du XI^e au XIII^e siècle. La maison romane », *Archéologie Médiévale*, XXIV (1994), p. 251-299.

12 - Laurent d'Ardres, MGH, S.S., tome XXIV, 609-640, ch. 127.

13 - KRÖNIG (Wolfgang), *Il castello di Caronia in Sicilia, un complesso normanno del XII secolo*, Rome, 1977.

- 14 - BONNASSIE (Pierre), « Les *sagreres catalanes* : la concentration de l'habitat dans le « *cercle de paix* » des églises (XI^e siècle), FIXOT (Michel) et ZADORA-RIO (Elizabeth) (dir.), *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*, Paris (D.A.F. 46) 1994, p. 68-79.
- 15 - HINZ (Hermann), « Wehrrkirchen und Birgenbau », dans *Château-Gaillard IX-X*, Caen 1982, p. 117-44 ; METZ (Bernard), « Alsace », FIXOT (Michel) et ZADORA-RIO (Elizabeth), *L'église, le terroir*, Paris 1989, p. 21-50 ; THONNEN (P.), *Die Kirchenburg von Riehen. Materialhefte zur Archäologie in Basel*, Heft 5, Bâle 1993, citées par DE MEULEMEESTER (Johnny), *Archéologie du peuplement au Moyen Âge*, Thèse 1996, université de Caen, dact., p. 177-178.
- 16 - JANSSEN (Walter), *Königshagen, ein archäologisch-historischer Beitrag zur Siedlungsgeschichte des südwestlichen Harzvorlandes*, Hildesheim 1965. Cf. en particulier la planche 17, p. 159 qui en trois dessins, retrace l'évolution du site.

Au château de Caronia, en Sicile, ménagés dans l'épaisseur des murs, permettaient de porter à l'étage d'habitation les provisions entreposées dans les salles voûtées et obscures du rez-de-chaussée, et parmi ces provisions, sans doute le vin¹³. Toutefois dans ce cas comme dans d'autres, il est difficile d'assigner une partie des locaux occupant le niveau inférieur des châteaux à la seule fonction de conservation du vin.

Le Moyen Âge connaît aussi des celliers collectifs et parfois fortifiés. Les édifices de la « *sagrera* », ce type de cimetière habité bien mis en évidence par Pierre Bonassie, en Catalogne, sont des habitations ou des celliers¹⁴. Il est vrai qu'on y abrite le grain, le porc salé, les outils, mais surtout, on y entrepose le vin : ces constructions sont d'ailleurs appelés aussi « *cellera* », vers la fin du XI^e siècle ou au début du XII^e, notamment dans le Nord de l'aire catalane, en Roussillon.

Les celliers collectifs, sous le nom de « *cellaria* », ou en allemand, *keller* ou *gaden* se rencontrent aussi en Alsace, en Suisse, en Allemagne, en Transylvanie. Des *cellaria* sont présents à partir du XII^e siècle dans le « *cimeterium* » enclos autour de l'église et dans ces « *Gadenkirchen* », les villageois conservent notamment leur vin. Le plus ancien cellier-refuge d'Alsace est celui de Dillermunster, en fonction avant 1143 ; le seul où les celliers soient conservés est celui, plus tardif, de Dossenheim. La « *Kirchenburg* » de Riehen, près de Bâle, comportait une demi-couronne de celliers adossés à l'enceinte¹⁵.

Le site archéologique de Koenigshagen offrirait un autre exemple de cellier collectif fortifié, avec ses vingt-cinq petits édifices entourant une église, mais à l'origine on a affaire à un site fortifié avec une « *wohnturm* », antérieure à 1250¹⁶. Ailleurs, au contraire, le projet comporte initialement une église.

En Bourgogne, le groupe de recherches de l'E.H.E.S.S. a pu conjuguer sur la côte viticole les données de trois types de sources : documents écrits, avec les inventaires après-décès de la fin du Moyen Âge, étudiés par Françoise Piponnier ; ethnographie grâce aux travaux de Richard Bucaille sur le Beaunois ; sources archéologiques enfin offertes par le site du village du XIV^e siècle de Dracy¹⁷.

Quoique portant seulement sur les biens meubles, les inventaires après-décès, disent quelque chose de l'habitation et de sa distribution, notamment pour la maison vigneronne. Le cellier apparaît ainsi régulièrement dans les maisons occupées par des vignerons, mais il y en a aussi dans d'autres maisons où ils sont peut-être plus « polyvalents ». Celui des vignerons accueille aussi des provisions et mobiliers divers mais d'abord et surtout du vin, de la « *depen-se* » (vin de ménage) et des futailles. On notera cependant qu'on trouve du vin et du verjus dans d'autres pièces, comme la chambre !

La maison vigneronne, traditionnelle, du Beaunois, aux temps sub-actuels, ne comporte qu'exceptionnellement une cuverie, mais elle a toujours un cellier. Il se trouve, selon une formule classique, sous l'habitation, et il constitue l'essentiel des locaux d'exploitation : le grenier, au-dessus de l'habitation, ne joue qu'un rôle secondaire.

Et on a bien affaire à un cellier, non à une cave, même s'il est légèrement excavé et paraît être en sous-sol du fait de sa position sous l'habitation. Il est, ou non, voûté.

À Dracy, dans l'arrière côte beaunoise, la fouille a mis en évidence une maison assez proche de la maison traditionnelle du vigneron, quoique datant du XIV^e siècle. La maison modèle de ce village médiéval, représentée à une

dizaine d'exemplaires au moins, compte deux pièces au niveau du sol : l'une avec un foyer, l'autre, à laquelle on accède à travers la précédente, très légèrement excavée, mais celle-ci était surmontée d'un local à l'étage, au plancher recouvert d'une couche de terre argileuse.

Pourquoi y avoir vu une maison vigneronne ? Parce que tout d'abord Dracy appartient à une paroisse viticole comme en témoignent les comptes et les terriers des XIV^e et XV^e siècles. Le mobilier, ensuite, comporte des éléments significatifs : serpe à vigne, entonnoir, « fessour » (houe) ou meille, pichets décorés et coupes en cuivre ou laiton adoptant la forme plate du taste-vin et qu'on voit aussi sur la fameuse tapisserie des vendanges du Musée de Cluny. Enfin, la pièce du fond, sous l'étage au plancher terré, peut aisément être identifiée à un cellier : ainsi isolée, elle est fraîche ; elle est aussi obscure, dépourvue de fenêtre ou éclairée seulement par une très étroite barbacane et à en juger par la distribution du mobilier qui est absent de près de la moitié de la pièce, elle réserve un espace pour la vaisselle vinaire.

Dracy constitue un cas isolé : l'archéologie ne connaît guère d'autres exemples de villages médiévaux dont les habitations pourraient être tenues pour des maisons vigneronnes¹⁸. On peut s'en étonner quand on sait l'omniprésence de la vigne dans les campagnes de l'Occident médiéval et la place du vin dans la consommation.

Mais les indices font défaut à l'archéologue qui lui permettraient d'identifier un cellier : rien de comparable aux drains ou aux mangeoires qui signalent l'étable, pas de morphologies particulières comme celles qui désignent les silos ou les greniers surélevés. L'outillage est parfois retrouvé ; il n'est pas souvent caractéristique de la viticul-

ture ; les tonneaux entièrement en bois ne laissent pas davantage de trace que le vin lui-même.

Aussi bien, y avait-il des locaux vraiment spécialisés ? Même les celliers, connus comme tels, ceux des établissements monastiques, ne sont sans doute pas réservés entièrement au vin. Pouvaient-ils d'ailleurs y avoir des locaux affectés à la seule conservation du vin à une époque où on le gardait pas longtemps, et où donc sa conservation ne réclamait pas les conditions qu'on a cru voir réunies à Dracy : isothermie, obscurité. Il n'est pour admettre une certaine indifférence à ces conditions, que de voir les pratiques en usage dans des pays, producteurs de vin, mais où n'existent pas ces techniques et ces traditions qui se sont affirmées dans un pays comme le nôtre où l'on a élevé la viticulture et le goût du vin à la hauteur d'un culte !

18. PESEZ (Jean-Marie), « Témoins archéologiques de la viticulture médiévale », *Flaran 11 : le vigneron, la viticulture et la vinification, en Europe occidentale au Moyen Âge et à l'époque moderne*, Auch 1991, p. 241-246.

17 - Sur les inventaires : PIPONNIER (Françoise), « Inventaires bourguignons (XIV^e-XV^e siècles) », *Colloque on the use of probate inventories for historical research (Wageningen 1980)*, A.A.G. Bijdragen 23, p. 127-139 ; voir aussi la contribution de F. Piponnier dans ce présent volume. Ethnographie : BUCAILLE (Richard) et LEVI-STRAUSS (Laurent), *L'architecture rurale française : Bourgogne, Paris 1980* ; BUCAILLE (Richard) et PESEZ (Jean-Marie), « L'habitat paysan en Bourgogne viticole du XIV^e au XIX^e siècle. Approche anthropologique », *Archeologia medievale*, VII (1980), p. 73-82. Sur Dracy : PESEZ (Jean-Marie), « Le village et la maison de la côte viticole en Bourgogne : passé lointain et passé récent », *Géographie historique du village et de la maison rurale*, Paris 1979, p. 121-135 ; *Id.* « Dracy ou la nécessité de la fouille pour l'histoire de l'occupation des sols », dans *Vingt ans d'archéologie en pays beunois*, Beaune 1990, p. 47-56.v